

Titre du rapport :	
PIA 3	
Rapporteur (s) : Vice-Président chargé de la recherche et des projets structurants, Vice-présidente chargée de la coordination de la formation et de l'insertion professionnelle	Rapport N°11
Séance du Conseil d'administration	14 février 2017

- Pour avis conforme
- Pour échange/débat, orientations, avis
- Pour information
- Autre/pour approbation

Rapport :

Extraits du livret de présentation du 3^{ème} Programme d'investissements d'avenir :

« Les 10 Md€ annoncés par le Président de la République pour un troisième Programme d'investissements d'avenir, amplifient l'ambition initiale et répondent à trois priorités : soutenir les progrès de l'enseignement et la recherche, valoriser la recherche et accélérer la modernisation des entreprises.

Le PIA 3 fera la place la plus large à l'enseignement, à la recherche et à la valorisation de la recherche, avec un total de crédits de 5,9 Md€ d'euros sur les 10 Md€ et l'utilisation pour l'enseignement supérieur de dotations décennales — des versements réguliers sur 10 ans —, en remplacement des dotations non consommables, inefficaces dans un contexte de taux d'intérêt très bas.

Le PIA 3 amplifiera ses investissements dans l'enseignement supérieur en cohérence avec l'appel à l'innovation lancé par la Stratégie nationale de l'enseignement supérieur (STRANES). Il soutiendra des expérimentations de diversification des parcours en licence. Il contribuera à développer l'offre universitaire de formation professionnelle, afin de construire l'université de la formation tout au long de la vie. Il mettra l'accent sur l'enseignement par la recherche au travers d'écoles universitaires de recherche réunissant laboratoires, masters et doctorats, dans une logique d'excellence et de renforcement de l'attractivité.

Le PIA 3 accompagnera l'effort d'intégration des grandes universités de recherche pour amplifier leur stratégie d'excellence au meilleur niveau international et leurs relations avec le monde économique.

Il soutiendra les équipements et les programmes de recherche les plus structurants afin de contribuer à la mise en oeuvre de la Stratégie nationale de recherche (SNR).

Enfin, le PIA 3 expérimentera des nouveaux modes de gestion des actifs valorisables par apport de fonds propres à des « sociétés universitaires et scientifiques ». Cela peut concerner l'immobilier (notamment dans sa dimension numérique), les activités concurrentielles de formation et de recherche, ou des équipements de recherche. »

3 priorités - 9 objectifs

1 SOUTENIR LES PROGRÈS DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE	
Objectif n°1	Développer l'innovation pédagogique
Objectif n°2	Amplifier des programmes de recherche
Objectif n°3	Intégrer recherche et enseignement supérieur
Objectif n°4	Ouvrir de nouveaux modes de gestion aux universités
2 VALORISER LA RECHERCHE	
Objectif n°5	Promouvoir des territoires d'innovation et des démonstrateurs
Objectif n°6	Faciliter l'appropriation de l'innovation
3 ACCÉLÉRER LA MODERNISATION DES ENTREPRISES	
Objectif n°7	Soutenir l'innovation
Objectif n°8	Accompagner « l'industrie du futur »
Objectif n°9	Accélérer la croissance des PME et ETI

Durant les réunions de VP/responsables Formation et Recherche de la COMUE et des établissements membres, deux actions sont apparues particulièrement pertinentes pour développer des projets à l'échelle du site. Il s'agit de :

- **nouveaux cursus à l'université**, principalement dédié à la réussite au cours du premier cycle des études universitaires au sein du cursus de licence. D'après un document remis par le CGI à la CPU en novembre 2016, sans être exhaustifs, trois grands sujets s'imposent d'emblée :
 1. Le traitement adapté de l'hétérogénéité de la population étudiante au sein du premier cycle universitaire et les dispositifs favorisant des *parcours plus individualisés de réussite* et une meilleure préparation à la vie professionnelle ;
 2. L'adaptation de l'offre universitaire de formation aux besoins de formation pour des personnes engagées dans la vie professionnelle dans l'objectif de construire des « *universités de la formation tout au long de la vie* » ;
 3. La mise en œuvre de véritables *universités numériques* tant pour la poursuite d'études à distance que pour la transformation de la pédagogie universitaire sur site et pour la préparation des étudiants à la société numérique ;

- **écoles universitaires de recherche.** D'après le Livre Blanc PIA3, le fondement en est :

« Cette action offre à chaque site universitaire la possibilité de renforcer l'impact et l'attractivité internationale de sa recherche dans un domaine scientifique, à l'exemple de l'Allemagne, par un modèle d'école universitaire de recherche. Une telle école rassemblerait en son sein des formations de master et de doctorat ainsi qu'un ou des laboratoires de recherche de très haut niveau. Chaque territoire, chaque discipline, pourrait ainsi renforcer sa visibilité et son excellence scientifique là où ils ambitionnent d'être à la pointe. Il s'agit de financer en France le modèle bien connu à l'étranger des Graduate Schools, en veillant à ce que les projets associent pleinement les organismes, comportent une dimension internationale avérée et soient liés chaque fois que c'est justifié avec les acteurs économiques. Ces écoles universitaires de recherche définiront les modalités de recrutement de leurs étudiants dans un cadre réglementaire rénové. »

Ces actions devraient être parmi les premiers appels à projets des PIA3 en 2017. Il s'agit donc à présent de monter des projets en réponse à ces AAP. Pour ce faire, un cabinet de consultant devra être sollicité, permettant d'accompagner la construction des projets. Pour cela, l'appui financier de la Région BFC peut être sollicité en début 2017.

Il est demandé au conseil d'administration d'autoriser le Président d'UBFC à solliciter une subvention régionale pour permettre à l'établissement de recourir à un consultant pour aider les porteurs de projets à déposer leurs dossiers avec toutes les chances de succès.